



**Direction Générale des  
Services du Département**

Direction des Archives Départementales

Cellule de direction DAD

Affaire suivie par : Catherine CERNOKRAK  
Poste: 01.61.37.36.55

**2011-CG-3-3098**

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 6 mai 2011

**SAUVETAGE D'URGENCE D'OBJETS D'ART ET DE DOCUMENTS D'ARCHIVES  
MISE EN OEUVRE D'OPÉRATIONS NOUVELLES**

Politique sectorielle	Culture
Secteur d'intervention	Conservation des archives
Programme	Archives de tiers 2011
Données financières	CP 2011
Montant actualisé	251 000 €
Montant déjà engagé	72 358 €
Montant disponible	178 642 €
Montant réservé pour ce rapport	12 971 €

Afin d'intervenir dans tout type d'opération de sauvegarde du patrimoine mobilier (artistique et archivistique) dont l'intérêt est incontestable, le Conseil Général des Yvelines a mis en place un dispositif de soutien aux communes, fixé par la délibération du 31 mai 1996 et confirmé par la délibération du 8 juillet 2005.

Le Conseil Général prend en charge 70 % de la dépense, la Direction des Archives départementales assumant l'instruction scientifique et administrative des dossiers correspondants.

Dans le cadre de ce programme, j'ai l'honneur de vous proposer trois opérations, retenues en raison de leur caractère déterminant pour la sauvegarde de ce patrimoine vulnérable mais particulièrement représentatif.

Ces interventions, classées dans l'ordre alphabétique des communes, portent respectivement sur :

**1 – Eglise paroissiale d'Ecquevilly-** statue de la Vierge à l'Enfant, bois doré, début du XIXe siècle. La statue, inscrite au titre des monuments historiques, a été trouvée en mauvais état, lors de la dernière visite du service du patrimoine mobilier : la tête de l'Enfant est fendue, la main de la Vierge est tenue par un clou et la dorure, qui se décolle, doit être consolidée d'urgence pour limiter la perte de matière. Cette restauration sera complétée par un socle de sécurité.

**2 – Eglise paroissiale du Mesnil le Roi** retable de la chapelle Saint-Vincent  
Avenant à la convention du 4 août 2010 (restauration du tableau du retable de la chapelle Saint-Vincent) concernant l'encadrement et la repose du tableau pour lesquels il est nécessaire de démonter le retable ancré au mur.

**3 – Eglise paroissiale de Saint-Illiers-la-Ville-** tableau : *Saint Héliar*, par M. H Descours, 1757  
Le tableau a été inscrit au titre des monuments historiques, lors de la dernière commission départementale des objets mobiliers. La découverte de la signature et de la date de création ont permis de rattacher cette œuvre à des représentations similaires du même peintre, natif de l'Eure, dans plusieurs églises du département voisin et au musée de Bernay. Plusieurs détails techniques indiquent son ancienne présentation dans un retable aujourd'hui disparu. Il faut toutefois lui ajouter un cadre pour améliorer la tenue de l'ensemble. La couche picturale est, par endroits, irrémédiablement usée et grossièrement repeinte par une intervention malhabile qu'il est indispensable de reprendre pour assurer la pérennité de l'œuvre.

Ces opérations traduisent la variété des interventions auxquelles des traitements spécifiques doivent être adaptés, menés par des spécialistes reconnus de la restauration, en concertation avec les conservateurs. Les devis retenus sur la base des propositions les mieux disantes, tant au plan technique que financier, figurent dans le dossier.

Cette initiative a rencontré un accueil très favorable des élus municipaux, conscients de la valeur de ce patrimoine et de l'importance de sa préservation.

Les opérations sont décrites dans le tableau annexé au projet de délibération.

La dépense à la charge du Département est évaluée à 9 081 euros, soit 70% du montant TTC des travaux, 30% restant à la charge de la commune.

Si ces propositions vous agréent, je vous propose d'adopter la délibération suivante :